

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
12 octobre 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 10.4

**Création d'un lotissement
communal**

**Prestations topographiques
et foncières préalable à
l'étude du projet
d'aménagement**

L'an deux mille dix-huit et le **22 octobre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absentes excusées : Mme DALLA-ZANNA (Proc. à Mr SANS), Mme TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT).

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de proposer des parcelles à bâtir, à un coût raisonnable, aux nouveaux « arrivants » qui souhaitent s'établir sur la Commune de BOUSSENS.

Il indique que la parcelle cadastrée A 236 serait la mieux adaptée pour réaliser un lotissement et ajoute qu'il a contacté la SCP DESSENS FRANCESCONI de SALIES-DU-SALAT (31260) qui connaît la topographie de la Commune pour qu'elle réalise les prestations topographiques et foncières préalables à l'étude du projet d'aménagement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SCP DESSENS FRANCESCONI a répondu favorablement à cette demande et donne lecture de leur proposition d'honoraires qui s'élève à **2 239.91 € HT** (deux mille deux cent trente-neuf euros quatre-vingt-onze centimes hors taxes) pour la réalisation de cette prestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant à la réalisation de cette prestation.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de réaliser un lotissement communal ;
- de confier les prestations topographiques et foncières préalables à l'étude du projet d'aménagement de la parcelle cadastrée A 236, pour un montant de **2 239.91 € HT** (deux mille deux cent trente-neuf euros quatre-vingt-onze centimes hors taxes) à la SCP DESSENS FRANCESCONI de SALIES-DU-SALAT (31260).

Au registre sont les signatures.
Affiché le **25 octobre 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **23 octobre 2018**

Le Maire,
Christian SANS

